

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael,

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Absents excusés : DOTTAIN Laurence, BEUGNIET Pierre.

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 06 32

Objet :

Offre de concours proposée par l'association Le Clos de boules pour la mise en œuvre d'une protection contre les infiltrations d'eaux pluviales dans une voûte du pont de la route départementale 2 204

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L. 2241-1 et L. 2242-1 relatifs aux attributions des communes en matière de gestion de leur patrimoine ;

Vu l'article L. 1121-1 du Code de la commande publique régissant les offres de concours ;

Vu l'article L. 1121-2 du Code de la commande publique précisant que l'offre de concours consiste en une offre volontaire de prestations en nature ou en espèces en faveur d'une collectivité publique, sous réserve de son acceptation par l'autorité compétente ;

Vu l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales imposant la publicité et la transparence des décisions budgétaires communales ;

Vu la mise à disposition par le conseil départemental des voûtes sous le pont de la route départementale 2204 ;

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250632-DE
Reçu le 04/07/2025 p. 1
Publié le 04/07/2025

Vu la proposition formulée par l'association le Clos de boules de mettre en œuvre un ouvrage de protection contre les eaux pluviales d'infiltration qui tombent dans la voûte qui est utilisée conjointement par plusieurs associations ainsi que la commune ;

Considérant l'intérêt de protéger le matériel situé sous l'endroit des infiltrations y compris le tableau électrique ;

Considérant l'intérêt général de cette proposition pour la commune et l'amélioration des conditions d'usage des locaux associatifs ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

-Accepte l'offre de concours formulée par l'association Le Clos de boules pour mettre en œuvre un ouvrage de protection contre les eaux pluviales d'infiltration qui tombent dans la voûte qui est utilisée conjointement par plusieurs associations ainsi que la commune ;

-Propose que la commune, pour sa part, installe une rallonge électrique à partir du tableau électrique existant ;

-Charge Monsieur le Maire de signer la convention, annexée à la présente délibération, précisant les modalités d'intervention de l'association, et les engagements réciproques ;

-Autorise monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 20

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par Vallauri Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par SABLAYROLLES Rolande, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine.

Contre : /

Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025

